

Modane, le 28 juillet 2008



## Communiqué de la SFTRF

### Mesures en faveur du transport routier

**Suite aux déclarations de Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, la SFTRF met en œuvre des mesures afin d'améliorer la trésorerie des transporteurs.**

La SFTRF va procéder à la mise en place de remises commerciales supplémentaires à l'attention des transporteurs pour les péages de l'Autoroute de la Maurienne. Durant les mois de juillet, août et septembre 2008, 20% de remise complémentaire vont donc s'appliquer au montant des remises commerciales consenties dans le cadre du télépéage poids lourds. Les remises commerciales actuellement en vigueur sur le réseau A 43 de la SFTRF varient en fonction des consommations mensuelles de péage par badge, et peuvent aller jusqu'à 9%, avec une remise complémentaire de 3% accordée systématiquement aux véhicules euro 4 et 5, quel que soit le montant de leurs consommations de péage. Le montant mensuel représenté par ces remises sera donc majoré de 20 % durant 3 mois. Les camions les moins polluants sont donc, du fait des conditions commerciales de la SFTRF, privilégiés dans ce dispositif.

En complément de cette mesure, la SFTRF, comme les autres sociétés d'autoroute, va accorder un délai de paiement d'un mois supplémentaire pour le règlement des factures des abonnés au télépéage poids lourds pour les transactions effectuées pour les mois de juillet, août et septembre 2008. Le rythme de paiement redeviendra normal avec la facturation d'octobre 2008.